

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 03260  
Numéro SIREN : 513 413 286  
Nom ou dénomination : 28-AOÛT

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 19858

# 1. 28Aout

## Sommaire

<b>Liasse 20 IS RN</b>	<b>1</b>
<b>VANNEXE EXERCICE CLOS 31 12 2020</b>	<b>26</b>
<i>PREAMBULE</i>	26
<i>REGLES ET METHODES COMPTABLES</i>	27
<i>NOTES SUR LE BILAN ACTIF</i>	29
<i>NOTES SUR LE BILAN PASSIF</i>	31
<i>NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT</i>	32
<i>AUTRES INFORMATIONS</i>	33
<i>DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE</i>	34
<i>COMPTE RENDU DES TRAVAUX</i>	35
<i>RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES</i>	36

## Liase 20 IS RN

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).

①

## BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 28Aout		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1   2			
Adresse de l'entreprise		Durée de l'exercice précédent * 0   9			
Numéro SIRET * 5   1   3   4   1   3   2   8   6   0   0   0   3   2			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N clos le, 3   0   0   6   2   0   2   0		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	15 831	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	13 065	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 913	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 800	
TOTAL (II)		BJ	BK	60 610	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	36 462
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 936
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	52 726	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 000	
	TOTAL (III)	CJ	CK	99 124	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)		CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	159 734	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP			
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :			
Immobilisations :		Créances :			
		(3) Part à plus d'un an :		CR	

SAGE Experts-comptables - janvier 2020

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

②

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		28Aout		Néant	<input type="checkbox"/> *
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....1.000.....)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/> )	DG	1 871		
	Report à nouveau	DH			
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	(42 961)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
<b>TOTAL (I)</b>	DL	(39 990)			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
<b>TOTAL (II)</b>	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
<b>TOTAL (III)</b>	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	60 000		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/> )	DV	11 858		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	4 142		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 043		
	Dettes fiscales et sociales	DY	13 806		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	20 508			
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	135 357			
<b>TOTAL (IV)</b>	ED				
Écarts de conversion passif *	EE	95 367			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	95 367			
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	135 357			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		28Aout		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD		FE		
			} services *	FG	90 660	FH	187 721
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		90 660	FK	187 721	FL
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	3 302	
	Autres produits (1) (11)				FQ	3 681	
					FR	285 364	
		Total des produits d'exploitation (2) (I)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS		
	Variation de stock (marchandises)*				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	194 515	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	9 825	
	Salaires et traitements *				FY	78 633	
	Charges sociales (10)				FZ	30 248	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	} - dotations aux amortissements *			GA	1 625
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	11 951
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	79	
					GF	326 877	
		Total des charges d'exploitation (4) (II)					
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	(41 512)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN	956	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
				GP	956		
		Total des produits financiers (V)					
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS	1 332	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
				GU	1 332		
		Total des charges financières (VI)					
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	(376)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	(41 889)	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		28Aout		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	862		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	210		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	1 072		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>			HI	(1 072)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	286 320		
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	329 281		
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>			HN	(42 961)		
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	3 302	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
			(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	3 540	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6			
	obligatoires		A9			
(13)	Dont cotisations facultatives Madelin		A7			
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article  
53 A du Code général  
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2020

Désignation de l'entreprise		28Aout		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD	15 831	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	11 866	KT		KU	1 199	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	5 500	KW		KX		
		Matériel de transport *		KY	8 118	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	13 495	LC		LD	1 000	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes		LK		LL		LM			
	TOTAL III		LN	38 979	LO		LP	2 199		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
Autres participations		8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS				
Prêts et autres immobilisations financières		IT	4 800	IU		IV				
TOTAL IV		LQ	4 800	LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	59 610	ØH		ØJ	2 199			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				1						
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
				2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV		LW	15 831	IX	477	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME		MF		
	Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS	MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	MJ		MK	13 065	ML	4 020	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU	MM		MN	5 500	MO	5 500
		Matériel de transport		IV	MP		MQ	8 118	MR	8 118
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	1 199	MT	13 295	MU	8 356
		Emballages récupérables et divers *		IX	MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	NG	1 199	NH	39 978	NI	25 994	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW		
Autres participations		IØ	ØX	ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		II	2B	2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	4 800	2G				
TOTAL IV		I3	NJ	NK	4 800	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	1 199	ØM	26 471			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)**5 bis****TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2020

Exercice N clos le

3 0 0 6 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 *bis* J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.Désignation de l'entreprise : 28AoutNéant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 *bis* J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

**CADRE B****DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

## AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>28Aout</u>										Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>												
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL		EM	
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			15 831		PF	
Terrains			PI			PJ			PK		PL	
Constructions			Sur sol propre			PM			PN		PO	
			Sur sol d'autrui			PR			PS		PT	
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			PW			PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			10 318			QA		639	
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			QE		450	
			Matériel de transport			QH			8 118		QI	
Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			12 463			QM		536	
Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS		QT	
TOTAL III			QU			35 948			QV		1 625	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			51 780			ØP		1 625	
									ØQ		989	
									ØR		52 415	
<b>CADRE B</b>												
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions		Sur sol propre		R2	R3	R4	R5	R6				
		Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U2	U3	U4	U5	U6				
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL							NM			NO
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ				
<b>CADRE C</b>												
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

7

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	11 951	UF	
		UG		UH	
		UJ		UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.  
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE \*Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

DGFiP N°2057-SD 2020

Désignation de l'entreprise : 28Aout		Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT	4 800	UV	UW	4 800
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	12 682	12 682		
	Autres créances clients		UX	23 780	23 780		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO))		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	3 842	3 842	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 093	5 093	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR				
	Charges constatées d'avance		VS	1 000	1 000		
	TOTAUX		VT	51 198	46 398	VV	4 800
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	60 000	60 000		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 043	25 043			
Personnel et comptes rattachés		8C					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	10 016	10 016			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	829	829		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	2 961	2 961		
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	11 858	11 858			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	20 508	20 508			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY	131 214	131 214	VZ		
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	60 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

SAGE Experts-comptables janvier 2020

⑨

## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 28Aout		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N clos le : 31/01/2020		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW 604	
	Amendes et pénalités		WJ	604	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)					I8
			- imposées au taux de 0 %					ZN
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme					WN
			- Plus-values soumises au régime des fusions					WO
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 10 246	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL I</b>	WR 10 850	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
			- imposées au taux de 0 %					WH
			- imposées au taux de 19 %					WP
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
			- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	XA	
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								
Majoration d'amortissement *								
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 41 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5
			Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
			ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 deca)		X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 deca C)	YC
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 deca A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 deca B)		YB	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 deca D)		YD				ZI	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
						<b>TOTAL II</b>	XH 42 961	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL	XJ 32 111	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	XO 32 111	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2020

Désignation de l'entreprise <u>28Aout</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	32 111
Total des déficits restant à reporter ( somme K6 + YJ)		YK	32 111
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT  
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>28Aout</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves	ZB											
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	22 944			ZD	944										
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	22 000										
					Autres répartitions	ZF											
	<b>TOTAL I</b>	ØF	22 944		Report à nouveau	ZG											
										<b>TOTAL II</b>		ZH	22 944				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :							
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )				J7		YQ										
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR										
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS										
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT	36 816									
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois )				J8		YX	22 320									
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU										
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						YS	48 753									
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV										
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )				ES		ST	86 626									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	194 515									
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW										
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers )				ZS		YZ	9 825									
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	9 825									
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	17 002									
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	6 650									
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019) *						ØB	71 956									
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS										
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK			%							
	– Numéro de centre agréé *				XP												
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)																
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG										
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH											
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL								
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC								
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO								
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ											

SAGE Experts-comptables janvier 2020

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

## DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts).Désignation de l'entreprise : 28Aout Néant 

## A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	Matériel de bureau	1 199	989		210
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

## B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \*

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	(210)	(210)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)		(210)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)						
	CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (11)		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



14

## SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 28Aout

Néant  \*

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

② Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ①.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ①.

## I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

## II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME**  
**RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N°2059-D-SD 2020

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : 28Aout							Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>							
		<b>Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme</b>					
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2						
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3						
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4						
	5						
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>							
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	résERVE figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

N° de dépôt

17

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 30062020 N° SIRET 5 1 3 4 1 3 2 8 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 28Aout

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 94160 VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	0
---	----	---	--	----	---

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom patronymique PAOUNOV Prénom(s) ALEXANDRE

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 1000

Naissance: Date 28/08/1977 N° Département Commune Pays

Adresse : N° 7 Voie AVENUE GAMBETTA

Code Postal 94160 Commune SAINT MANDE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.





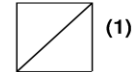
Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 30062020

N° SIRET 5 1 3 4 1 3 2 8 6 0 0 0 3 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 28Aout

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL 94160 VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES		N° 2065-SD 2020	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)			
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>			
Exercice ouvert le 01072019 et clos le 30062020		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe		Régime réel normal <input checked="" type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
28Aout			
SIRET 5 1 3 4 1 3 2 8 6 0 0 0 3 2		Mét :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			
SIRET			
<b>B ACTIVITÉ</b>			
Activités exercées		Autre création artistique	
		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable à 28%	
Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*		Déficit 32 111	
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>			
PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art. 244 quater W			
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.			
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)			
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%			
<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)			
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée		Nom / Adresse	
		N°	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>			
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe		Nom / Adresse	
		N°	
<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE			
<b>Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.</b>			
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
SASU CHRISTINE DRUESNE 10 RUE GEORGES BERGER 75017 PARIS			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA <input type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 13102020 Lieu: SAINT MANDE	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE MICHELLE PAOUNOV	
		Signature:	

\* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).





DIRECTION GÉNÉRALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
N° 2067  
(2020)

Formulaire obligatoire (article 54 *quater*  
du Code général des impôts)

### RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise 28Aout

du 01/07/2019

Adresse \_\_\_\_\_

au 30/06/2020

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

<b>B - AUTRES FRAIS</b>		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 787
<b>Total</b>		<b>1 787</b>

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

<b>C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :</b>			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2020 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	1 787	- de l'exercice . 2020 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire MME MICHELLE PAOUNOV PRESIDENTE		À SAINT MANDE _____, le 13/10/2020 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

## VANNEXE EXERCICE CLOS 31 12 2020

### PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 95 366,93 E.

Le résultat net comptable est une perte de 42 960,62 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 1<sup>er</sup> Septembre 2020 par la Présidente.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

## **I/ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### 1.1 Evénements survenus au cours de l'exercice :

La crise sanitaire de la COVID 19 a fortement perturbé le secteur du spectacle vivant, le cœur d'activités de la société. Cette dernière a donc pris les dispositions nécessaires et adopté les mesures prises par le gouvernement :

- l'application de l'activité partielle ;
- l'obtention du prêt garanti par l'Etat : une somme de 60 000 euros a été prêtée à la société le 20 avril 2020.

### 1.2 Evénements postérieurs à la clôture :

L'évolution de la Pandémie a été pris en compte par la société :

- l'activité partielle est maintenue compte tenu de l'annulation des évènements musicaux ;
- la demande du prêt Rebond auprès de la BPI : la société a obtenu un nouveau prêt de 50 000 euros le 21 juillet 2020.

## Annexes (suite)

## NOTES SUR LE BILAN ACTIF

## Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 60 610 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 831			15 831
Immobilisations corporelles	38 979	2 199	1 199	39 978
Immobilisations financières	4 800			4 800
<b>TOTAL</b>	<b>59 610</b>	<b>2 199</b>	<b>1 199</b>	<b>60 610</b>

Amortissements et provisions d'actif = 52 415 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	15 831			15 831
Immobilisations corporelles	35 948	1 625	989	36 584
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>51 780</b>	<b>1 625</b>	<b>989</b>	<b>52 415</b>

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions et droits similaires ..	477	477	0	1 ans
Album love somebody	15 354	0	15 354	Non amortiss.
Matériel professionnel	13 065	10 957	2 108	5 ans
Installations g?n?rales	5 500	5 500	0	9 ans
Matériel de transport	8 118	8 118	0	3 ans
Matériel de bureau & informatique	6 647	5 626	1 022	3 ans
Mobilier	6 648	6 383	264	6 ans
<b>TOTAL</b>	<b>55 810</b>	<b>37 061</b>	<b>18 748</b>	

## Etat des créances = 51 198 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 800		4 800
Actif circulant & charges d'avance	46 398	46 398	
<b>TOTAL</b>	<b>51 198</b>	<b>46 398</b>	<b>4 800</b>

## Provisions pour dépréciation = 11 951 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers		11 951			11 951
Comptes financiers					
<b>TOTAL</b>		<b>11 951</b>			<b>11 951</b>

## Produits à recevoir par postes du bilan = 1 750 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 750
Autres créances	
Disponibilités	
<b>TOTAL</b>	<b>1 750</b>

***Charges constatées d'avance = 1 000 E***

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

**Capital social = 1 000 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1000	1,00	1 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
<b>Titres en fin d'exercice</b>	<b>1000</b>	<b>1,00</b>	<b>1 000</b>

**Etat des dettes = 131 214 E**

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	60 000	60 000		
Dettes financières diverses	11 858	11 858		
Fournisseurs	25 043	25 043		
Dettes fiscales & sociales	13 806	13 806		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	20 508	20 508		
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>131 214</b>	<b>131 214</b>		

**Charges à payer par postes du bilan = 40 378 E**

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	21 696
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	18 682
<b>TOTAL</b>	<b>40 378</b>

## Annexes (suite)

### NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### *Ventilation du chiffre d'affaires = 278 381 E*

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

<b>Nature du chiffre d'affaires</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
Prestations de services	278 256	99,96 %
Produits des activités annexes	125	0,04 %
<b>TOTAL</b>	<b>278 381</b>	<b>100.00 %</b>

#### *Autres informations relatives au compte de résultat*

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

## **Annexes (suite)**

### **AUTRES INFORMATIONS**

#### ***Rémunération des dirigeants***

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

## Annexes (suite)

### DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

#### *Produits à recevoir = 1 750 E*

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Clients - prod. non factur?s( 41800000000 )	1 750
<b>TOTAL</b>	<b>1 750</b>

#### *Charges constatées d'avance = 1 000 E*

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat?es d'avance( 48600000000 )	1 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 000</b>

#### *Charges à payer = 40 378 E*

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fnp( 40810000000 )	21 696
<b>TOTAL</b>	<b>21 696</b>

Autres dettes	Montant
Avoir a etablir( 41980000000 )	18 682
<b>TOTAL</b>	<b>18 682</b>

## Annexes (suite)

### COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SAS CHRISTINE DRUESNE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 28Aout,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

Total du bilan	95 367
Chiffre d'affaires hors taxes	278 381
Résultat net de l'exercice (perte)	-42 961

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SAS CHRISTINE DRUESNE  
Fait à PARIS le 25/10/2020

## Annexes (suite)

## RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

## Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/06/2020	30/06/2019	30/09/2018	30/09/2017	30/09/2017
Durée de l'exercice	12 mois	9 mois	12 mois	mois	mois
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital social	1 000	1 000	1 000		
b) Nombre d'actions émises	1 000	1 000	1 000		
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	278 381	284 009	346 048		
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	-29 384	27 573	-10 798		
c) Impôt sur les bénéfices		3 695			
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	-29 384	23 878	-10 798		
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	-42 961	22 944	-13 985		
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	-29	24	-11		
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	-43	23	-14		
c) Dividende versé à chaque action					
<b>IV - Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés	1				
b) Montant de la masse salariale	78 633	69 548	94 911		
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	30 248	27 928	37 785		

## 28-Août

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €  
513 413 286 RCS CRETEIL  
Siège social : 7, avenue Gambetta  
94160 Saint Mandé

### Procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 26 Octobre

L'an deux mil vingt, le 26 octobre au siège social,

Sous la Présidence de Madame Michelle Paounov, Alexandre Paounov, l'associé unique de la SAS 28-Août, société par actions simplifiée unipersonnelle,

#### ***A pris les décisions ci-après relatives à :***

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le **30 juin 2020** ;
- L'affectation du résultat ;
- Reconstitution des capitaux propres dans le délai imparti ;
- La constatation des conventions visées à l'article L. 227-10 du code de commerce ;

#### **Première décision.**

L'associé unique, approuve les comptes ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesdits comptes se soldant par un déficit d'un montant de **42 961 €** étant précisé que l'exercice comptable a une durée de 12 mois contre 9 mois l'année précédente suite à un changement de date de clôture.

Par ailleurs l'associé unique constate l'absence de toute réintégration fiscale au titre de l'article 39-4 du code général des impôts.

#### **Deuxième décision.**

L'actionnaire unique décide que le déficit de l'exercice clos le **30 juin 2020** s'élevant à un montant de **42 961 €**, sera affecté en report à nouveau. Après affectation, il s'élèvera à **- 41 090 € soit un report à nouveau débiteur.**

Cette perte de l'exercice d'un montant de 42 961 € a pour effet de ramener les capitaux propres à un montant de - 39 990 euros, soit moins de la moitié du capital social qui s'élève à 1000 euros.

En pareil cas, selon les termes de l'article L 225-248 du Code de commerce, il convient de décider, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

#### **Troisième décision.**

Monsieur Alexandre Paounov, associé unique et sous la Présidence de Madame Michelle Paounov, après avoir constaté qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020, les capitaux propres, qui s'élèvent à - 39 990 euros pour un capital de 1000 euros sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, décide, conformément aux dispositions de

l'article L225-248 du Code de Commerce, qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

L'associé unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

**Quatrième décision.**

La Présidente, Madame Michelle Paounov n'a pas été rémunérée durant l'exercice et ne le sera pas durant le prochain exercice soit pour la période du 1 juillet 2020 au 30 Juin 2021.

La Présidente sera par ailleurs remboursée des frais exposés dans le cadre de son mandat

**Cinquième décision.**

L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

**Sixième décision.**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De ce que dessus, l'associé unique et la Présidente ont dressé et signé le présent-verbal.



Alexandre Paounov  
Associé unique



Michelle Paounov  
Présidente